



CONVENTION LABEL ENSEIGNE RESPONSABLE

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif Génération Responsable® et **Le Commerce Responsable®** sont deux initiatives phares dédiées à la promotion d'un commerce responsable et durable.

Depuis sa création en 2007, le **Collectif Génération Responsable®** mobilise les enseignes et crée un réseau engagé dans la responsabilité sociétale des entreprises. Parallèlement, **Le Commerce Responsable®** structure et commercialise des démarches et des outils adaptés au secteur du commerce, notamment à travers des labels.

Ces deux entités visent à stimuler l'innovation, améliorer la réputation des entreprises, réduire leur empreinte écologique, impliquer les salariés et respecter les réglementations.

Les démarches des labels **Enseigne et Commerçant Responsable®** encouragent le commerce indépendant et organisé à adopter une méthode d'amélioration continue, alignée sur l'ISO 26000 et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Nous contribuons au développement de politiques et d'actions concrètes pour le commerce, les enseignes, les fédérations professionnelles et les réseaux de distribution, tant sur le plan sociétal qu'environnemental.

NOTRE VISION

Le commerce joue un rôle multifonctionnel en répondant aux besoins de consommation et de confort des citoyens par une démarche responsable, structurée autour de valeurs respectueuses de l'homme et de l'environnement. Grâce à son implantation territoriale, sa position entre producteurs et consommateurs, et sa proximité, y compris digitale, avec les citoyens, le commerce contribue naturellement à la transition écologique.

Chaque acteur du commerce doit prendre conscience de son rôle et agir en s'inspirant collectivement, en coconstruisant des modèles incitatifs et solides de consommation responsable, incluant l'information et l'éducation.

LES DÉMARCHES DE LABELLISATION ENSEIGNE RESPONSABLE ET COMMERÇANT RESPONSABLE®

Ces labels visent à engager les enseignes et les commerçants dans une démarche d'évaluation, de mise en œuvre et de suivi de leurs engagements RSE. Ils reflètent la contribution concrète des commerces à la transition écologique et sociétale.

Les principes actifs des labels sont doubles :

-  **1- AGIR collectivement pour rendre visible la démarche d'amélioration continue de chaque enseigne, groupement et commerce.**
-  **2- AGIR dans la durée en faveur d'un commerce engagé, pour et avec les consommateurs.**

Articulés autour de référentiels didactiques adaptés aux spécificités du développement durable des commerces, les labels proposent des retours d'expériences, des axes d'amélioration et des priorités d'actions. Ils valorisent l'engagement quotidien des services, équipes et collaborateurs en faveur d'un commerce responsable.

Les labels sont largement adoptés et appréciés par diverses enseignes : Maisons du Monde, Optic 2000, Intermarché, Bricomarché, Bricorama, Bricocash, Netto, Norauto, Sécuritétest, AutoSécurité, BestDrive, Profil Plus Carglass, Euromaster, La Mie Câline, Picard, Métro... mais également par des organisations professionnelles, telle que Mobilians, le conseil national des professions de l'automobile.

Nos démarches de labellisation sont complètes et reposent sur une approche globale, incluant un accompagnement stratégique et pédagogique, ainsi que la mise en place d'actions d'amélioration continue. Nous fournissons des outils pour publier vos résultats et affirmer vos engagements.

LE SOUTIEN DES INSTITUTIONS ET DES POUVOIRS PUBLICS

Les démarches sont soutenues par les Fédérations Professionnelles du Commerce : la Fédération du Commerce Coopératif et Associé, la Fédération Française de la Franchise, et la Fédération pour la Promotion du Commerce Spécialisé (Procos).

Depuis 2013, le Ministère de la Transition écologique et solidaire encourage et soutient nos actions en faveur du développement durable dans le secteur du Commerce. En 2015, c'est à la demande des pouvoirs publics, que notre démarche « Enseigne Responsable® » est présentée au Grand Palais lors de la COP21.

OBJECTIF DE LA DÉMARCHE SECTORIELLE : GARANTIR ET OFFICIALIZER VOTRE ENGAGEMENT

La **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE) intègre volontairement les enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie globale des entreprises, répondant ainsi aux attentes des parties prenantes, notamment les consommateurs et la société civile.

La labellisation permet aux entreprises de rejoindre une communauté où elles peuvent échanger leurs savoir-faire et bonnes pratiques, évoluer collectivement, et rendre leur démarche visible auprès des consommateurs finaux. Bien que souvent perçue comme une contrainte, la RSE est un moteur de performance économique, avec un gain de performance de 13% pour les entreprises qui la développent.

Cette démarche sectorielle témoigne de l'engagement des entreprises du commerce sur les grandes questions de notre époque. Le label encourage la transformation des pratiques en laissant chaque organisation définir ses priorités et moyens. Les dirigeants participent activement aux dispositifs, partageant leurs expériences et impliquant leurs collaborateurs et partenaires.

La synergie de nos labels avec d'autres normes et certifications renforce les engagements des entreprises. ISO 26000, par exemple, fournit des lignes directrices pour une action éthique et transparente, contribuant au développement durable.

Le Référentiel Enseigne Responsable couvre tous les champs de la responsabilité, aligné sur les 7 questions centrales de l'ISO 26000 : gouvernance, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, et communautés et développement local.

Dans une approche exécutive, nous avons procédé à une lecture des ODD à travers les engagements de nos référentiels. Ils couvrent 14 des 17 ODD.

LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DU LABEL SECTORIEL ENSEIGNE RESPONSABLE®

- Référentiel d'évaluation : Composé de 5 niveaux, allant de la prise de conscience à l'excellence, avec des chemins de progrès par étape.
- Évaluation : Réalisée par un Organisme Tiers Indépendant, qui fournit un rapport détaillé sur les points forts et perfectibles de l'enseigne.
- Attribution du label : Décidée par un Comité Éthique d'Agrément, composé d'experts indépendants et de parties prenantes du commerce, garantissant la crédibilité des engagements en RSE.

Chaque enseigne sélectionne progressivement ses priorités d'actions et challenge ses équipes pour l'année à venir.

L'attribution du Label Enseigne Responsable repose sur l'ensemble des engagements. L'évaluation, menée auprès de la tête de réseau, attribue une note de 1 à 5 à chaque engagement. La note finale de performance est la moyenne des notes attribuées, et l'évaluation donne lieu à un rapport et un avis de l'auditeur.

Ce label, attribué pour 3 ans, fait l'objet d'un plan de surveillance annuel pour assurer le maintien de l'engagement et mesurer l'évolution du plan d'actions de l'enseigne. La labellisation permet également à l'enseigne de s'engager sur le label « Commerçant responsable® » dès la première année.

ATTRIBUTION DU LABEL PAR LE COMITÉ ÉTHIQUE D'AGRÉMENT

Le label est attribué et validé par un Comité Éthique d'Agrément, qui se réunit deux fois par an pour analyser les résultats des audits de performance réalisés par les Organismes Tiers Indépendants (OTI). Le comité commente les résultats, émet des conseils ou recommandations, et révisé annuellement le référentiel et son dispositif d'accompagnement.

Le Comité est constitué d'experts indépendants, de parties prenantes du commerce, d'enseignes adhérentes, de représentants des pouvoirs publics, de fédérations partenaires, de partenaires officiels du Collectif, et de représentants des territoires.

DÉROULEMENT DE L'AUDIT ET ÉLÉMENTS À TRANSMETTRE

Les éléments de preuve nécessaires à votre évaluation doivent être déposés sur l'**Espace Personnel d'Évaluation** une dizaine de jours avant l'audit sur site.

Voici une liste non-exhaustive des documents à fournir :

- Présentation de l'entreprise (plaquette, PowerPoint, etc.)
- Règlement intérieur
- Code de déontologie / Charte Éthique
- Charte Achats / Codes Achats
- Politique RSE / Développement Durable

Exemple de planning de journée audit sur site :

- 9h00-9h15** - Réunion d'ouverture
- 9h15-10h15** - Gouvernance (Direction, politique Globale)
- 10h15-12h00** - DRH (Santé-Sécurité ; Handicap, Égalité H/F ; Dialogue Social)
- 12h00-12h30** - Engagement sociétal : (mécénat, engagement des collaborateurs, associatif etc)
- 12h30-14h00** - Déjeuner
- 14h00-15h00** - Achats
- 15h00-16h00** - Produits/Services (réalisation des prestations)
- 16h00-16h30** - Marketing/Communication (ces deux derniers chapitres peuvent être mixés souvent)
- 16h30-16h45** - Préparation réunion de clôture (auditeur en solo)
- 16h45-17h15** - Réunion de clôture.

Pour la journée d'audit sur site, voici en général les fonctions rencontrées :

- Direction (Politique globale)
- DRH/RRH (Santé-Sécurité ; Handicap ; Égalité H/F ; Dialogue Social)
- Achats
- Marketing/Communication
- Direction RSE/Développement Durable (toute personne à même d'échanger sur les thématiques déchets, énergie, biodiversité, transport etc)
- Produits (pouvoir parler de votre offre produits/services ; conception, composition ; qualité etc)
- Engagement sociétal (mécénat, engagement des collaborateurs etc)
- Réunion de clôture (30mn en présence d'un maximum de personnes étant intervenues lors de la journée).
- Rapport Social/ RSE

L'ensemble des documents est strictement confidentiel et détruit post-audit. Aucun élément n'est conservé.

LA COMMERCIALISATION DU DISPOSITIF

La gestion des Démarches et Labels Enseigne et Commerçant Responsable® est assurée par Le Commerce Responsable®. Cette entité assiste les Organismes Tiers Indépendants (OTI) dans leurs fonctions et centralise la gestion des audits, ainsi que la gestion commerciale et administrative.

Nos éléments de facturation comprennent :

- La redevance du Label Enseigne Responsable®
- Les frais d'inscription et de pilotage de la démarche
- Les frais d'audit, d'élaboration de la notation, du rapport, ainsi que de la synthèse et de l'analyse de l'évaluation
- Les frais administratifs et logistiques
- Les frais ou la fourniture des outils de communication

UTILISATION ET AVANTAGES DU LABEL ENSEIGNE RESPONSABLE

Le Label Enseigne Responsable est attribué pour une durée de trois ans, avec une révision annuelle en année 2 et 3. Dès réception du contrat signé et de l'acompte, l'enseigne bénéficie immédiatement des avantages suivants, pour une durée de trois ans jusqu'à la date anniversaire du rapport d'audit de la première année :

- Remise d'une attestation de labellisation et de son rapport, valable pour l'année, expliquant le processus et la finalité de l'évaluation réalisée par l'OTI. Cette attestation peut être communiquée librement à toutes les parties prenantes pendant sa validité.
- Remise d'un pack de communication pour l'enseigne labellisée, après attribution du Label, autorisant l'utilisation des outils de communication fournis (logo, charte graphique, communiqué, vidéo, etc.) durant les 3 années.
- Participation annuelle à la remise des Labels, un événement au cœur des institutions en présence des pouvoirs publics, de la presse et des acteurs du Retail & de la RSE.

Le Commerce Responsable®, distributeur des Labels Enseigne et Commerçant Responsables®.
Démarches à l'initiative du Collectif Génération Responsable®.

jocelyne@generation-responsible.fr - + 33(0)6 09 64 36 30

CONDITIONS FINANCIÈRES

La mise en place du dispositif est facturée par Le Commerce Responsable et comprend :

- La redevance du Label
- Les frais d'inscription
- Les frais administratifs et logistiques
- Les frais de développement
- Les frais de publication et de communication
- La fourniture des outils
- L'audit d'évaluation et la remise de son rapport

Première année :

- 1/2 journée d'audit documentaire
- 1 journée d'audit sur site au siège de l'enseigne
- 1 journée pour l'élaboration du rapport, la synthèse des intervenants et la présentation des conclusions
- Coût : **8 100 € HT** pour les enseignes adhérentes (9 100 € HT pour les enseignes non adhérentes)

Deuxième et troisième année :

- Surveillance annuelle
- 1 journée d'audit sur site au siège de l'enseigne
- 1 journée pour l'élaboration du rapport, la synthèse des intervenants et la présentation des conclusions
- Coût par année : **3 500 € HT** pour les enseignes adhérentes (4 500 € HT pour les enseignes non adhérentes)

Le label, attribué pour **3 ans**, fait l'objet d'un plan de surveillance annuel et peut être renouvelé tous les 3 ans pour assurer le maintien de l'engagement et mesurer l'évolution du plan d'actions.

Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels (liés aux audits sur site) ne sont pas inclus et seront refacturés au réel. Le remboursement se fera sur justificatif. Les moyens de transport utilisés sont l'avion (classe économique), le train (2e classe), le taxi si nécessaire, et les hôtels 2* en France ou équivalent à l'étranger.

La facturation de la prestation annuelle est à régler comptant à réception de facture.

Bon pour accord le
Signature et cachet de l'entreprise